

Réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2022 à 19h
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize avril 2022 à la Salle Desoubsdanes, sur convocation en date du 7 avril 2022 sous la présidence du Maire, M. Pierre VARACHAUD.

Présents : M. VARACHAUD, CHAULET, SOURY, LATHIERE, NENERT, MARIE, BASSOT, GROLEAU, Mmes CHABOT, CARDOSO, PINTO, CANELLAS, CARDINAL, BOYER

Excusés : Mme DUDOUEY, M. GARREAU, M. PATAUD, Mme ROULAUD, Mme ILAHA-ITEMA

Procurations : Mme DUDOUEY à Mme CHABOT

Votants 15

Ouverture de la séance à 19h.

Secrétaire : M. BASSOT

PV du 30/03/2022 : voté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'un mail reçu le 13/04/2022 signé de M. GARREAU, Mme ROULAUD, Mme ILAHA-ITEMA et M. PATAUD.

M. VARACHAUD donne la parole à Mme RUVEN pour présenter les 5 premiers dossiers.

Dossier 1 : Budget principal : vote du budget primitif 2022

Mme RUVEN présente la section de fonctionnement d'un montant de 1 999 129€ pour les dépenses, d'un montant égal pour les recettes dont 447 631€ d'excédent reporté. Les dépenses réelles prévues sont en augmentation de 7,72% par rapport au budget 2021. Cela est dû notamment aux prévisions de forte augmentation des frais d'électricité et de combustibles suivant le contexte actuel ; l'augmentation des frais de personnel due notamment aux reclassements indiciaires de début d'année et la prévision des augmentations du smic et du point d'indice. Les autres charges de gestion courante sont néanmoins en diminution car la participation au budget du CCAS est moindre par rapport à 2021 (17 410€).

Les recettes réelles prévues de fonctionnement sont légèrement en baisse (-0,81%) par rapport au budget primitif 2021, les dotations diminuant légèrement.

Une volonté réelle de maîtriser les dépenses d'énergie passera notamment par l'extinction de l'éclairage public la nuit. Il est à noter aussi une baisse des dépenses engagées dans les contrats de maintenance et de téléphonie.

La somme de 457 571€ est néanmoins inscrite en virement à la section d'investissement.

Les subventions aux associations, proposées par la commission des finances s'élèvent à 7 340€.

Associations	Proposition
Association des Retraités	250,00
Soleil de l'Age d'Or	300,00
FNACA	250,00
La Gaule Laurentaise	500,00
ACCA	500,00
Sapeurs-Pompiers	1200,00
Fastoch ¹ les Enfants	500,00
Gymnastique & rencontres	90,00
Jazz Danse	300,00
FC 2 Vallées	1000,00
Les Balades Laurentaises	200,00
Amicale Bouliste	200,00
Judo Val de Gorre	750,00
FNATH	150,00
UNA	250,00
POUCE TRAVAIL	150,00
Restaurants du Cœur	250,00
Secours Populaire	250,00
Secours Catholique	250,00
	7340,00

La section d'investissement s'élève à 2 473 402€.

Les programmes d'investissement pour 2022 sont notamment : les travaux de voirie restant de 2021 et 2022 ; le remplacement du cheminement de sécurité de l'école ; des frais d'études pour le réaménagement du restaurant

scolaire et de la salle des fêtes ; la suite des travaux de rénovation intérieure de l'Eglise ; des travaux de bâtiments divers ; l'aménagement d'un logement au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie ; l'aménagement de la mairie avec installation au rez-de-chaussée de l'Agence Postale ; l'installation d'un city-stade ; le programme d'aménagement de logements dans la cour des miracles financé par un emprunt ; des crédits pour l'acquisition d'une réserve foncière et le matériel 2022.

Une information est donnée pour la 2^{ème} tranche conditionnelle des travaux de l'Eglise non subventionnée par la DRAC contrairement à ce qui avait toujours été dit. Un rendez-vous va être pris avec le conservateur des Monuments Historiques afin de refaire le point du dossier. La continuation des travaux devra être décidée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 du budget principal ainsi que les subventions aux associations.

Dossier 2 : Budget principal : vote des taxes locales 2022

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote sans modification les taux des taxes de 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,12%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,25%

Dossier 3 : Budget annexe de l'assainissement : vote du budget primitif 2022

Mme RUVEN présente la section de fonctionnement d'un montant de 68 053€ pour les dépenses, d'un montant égal pour les recettes dont 19 364€ d'excédent reporté.

Dans les dépenses apparaissent les honoraires d'un bureau d'études (14 820€) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la délégation de service public, le contrat d'affermage avec la SAUR s'achevant au 31/12/2022. La gestion des boues-covid s'élève à 6000€ mais ne sera plus financée par l'Agence de l'Eau.

La somme de 23 265€ est néanmoins inscrite en virement à la section d'investissement.

La section d'investissement s'élève à 323 275€ pour les dépenses dont le déficit reporté de 3 950€, d'un montant égal pour les recettes.

Les programmes sont : la suite et fin du diagnostic du réseau d'assainissement collectif du bourg ; un programme de remplacement de pièces sur la station ; et l'inscription de la rénovation du réseau de l'Ave Jean moulin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement.

Dossier 4 : Budget annexe de la station-essence : vote du budget primitif 2022

Mme RUVEN présente la section de fonctionnement d'un montant de 1 509 785€ HT pour les dépenses, d'un montant égal pour les recettes dont 51 846€ d'excédent reporté.

Le budget est sensiblement le même que celui de 2021 pour les dépenses hors carburants. Les crédits d'achat de carburants et de vente de carburants sont mis à hauteur des montants votés fin 2021 par décision modificative.

La section d'investissement s'élève à 196 470€ HT pour les dépenses, d'un montant égal en recettes dont l'excédent reporté de 136 789€. Une ligne d'équilibre de travaux divers est inscrite pour 120 323€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 du budget annexe de la station-essence.

Dossier 5 : Budget annexe du Lotissement de La Borie : vote du budget primitif 2022

Mme RUVEN présente la section de fonctionnement d'un montant de 83 556€ HT pour les dépenses, d'un montant égal pour les recettes.

Les recettes sont constituées de la vente des derniers lots du lotissement, les dépenses prévoient les travaux de finition du lotissement.

La section d'investissement s'élève à 91 739 dont un déficit reporté de 49 961€, d'un montant égal pour les recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement de La Borie.

Dossier 6 : Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural à Latterie

Le Maire fait part de la demande de Mme Sandrine BASSERIE et de M. Guillaume DESVALOIS d'acquérir une portion du chemin rural « Passage de Latterie ». Leur demande avait été faite en septembre dernier mais on leur avait demandé de reprendre contact lorsqu'ils seraient propriétaires des parcelles A 363 et 364, chose faite depuis le 15/03/2022.

M. le Maire explique que l'emprise du chemin rural dit *Passage de Latterie* avec les limites des propriétés privées ne permet pas une circulation normale des véhicules sur le chemin. M. LATHIERE précise que la présence d'un puit incite les usagers à passer sur le domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'enquête publique et de s'appuyer sur ses conclusions.

Dossier 7 : Cotisation au Comité des Œuvres Sociales

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que la collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne. Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondent à cette obligation d'action sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux montants des cotisations à compter de l'année 2022 :

- Part ouvrière : **20€** par agent
- Part patronale : **0,8%** de la masse salariale totale **avec un minimum de 140€/agent adhérent.**
- Cotisations de retraités : 25€ (pas de part patronale).

Dossier 8 : Mise en place des 1607 heures

Le Maire fait part à l'Assemblée de l'organisation prévue dans les services en application de la règle des 1607 heures à effectuer pour un temps complet ainsi que la réalisation de la journée de solidarité.

Dans ce cadre il présente la réorganisation des horaires du secrétariat de Mairie avec une augmentation de la plage d'ouverture du bureau au public (8h30-12h30/13h30-17h) suite à la fermeture le samedi matin sauf rendez-vous. Ces propositions ont reçu un avis favorable du comité technique du centre de gestion 87.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'organisation du temps de travail dans les services proposé.

Dossier 9 : Mise en place des IHTS

Dans la suite du dossier précédent, la délibération relative à la mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires doit être actualisé par rapport aux différents grades existant dans le personnel communal.

Les heures supplémentaires sont le plus souvent rattrapées mais il faut en prévoir le paiement surtout pour les remplaçants du personnel annualisé.

Cette proposition a reçu un avis favorable du comité technique du centre de gestion 87.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la mise en place des IHTS tel que proposée.

Délégations du Maire 1^{er} trimestre 2022

Période	N°	Date	N° Délégation	OBJET	décision	avant
1T 2022	1	28/01/2022	2	Loyer du 101 rue Sadi Carnot	442,8€/mois	431,39€/mois
	2	07/02/2022	6	Renouvellement convention assistance juridique	1 300€ HT annuels	IDEM
	3	21/02/2022	12	Renouvellement convention fourrière SPA	0,65€/habitants	0,63€/habitants
	4	25/02/2022	2	Loyer bureaux Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	1 342,15€ annuels	1 274,50€/annuels
	5	25/02/2022	2	Loyer bureaux Sivom	1 159,23€/annuels	1 100,80€/annuels
	6	10/03/2022	1	Assistance à maîtrise d'ouvrage délégation de service public d'assainissement	12 350€ HT	
	7	10/03/2022	1	Maitrise d'Œuvre aménagement logement RDC ancienne gendarmerie	11 120€ HT	
	8	10/03/2022	1	Travaux de restauration complémentaire vitraux de l'Eglise	8 425,09€ HT	

Fin de séance 21h